Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213501604-20260410-232026-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

COMMUNE DE LOUTEHEL
35330

N°23/ 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement élu et légalement convoqué s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Pascal GUERRO.

DATE D'AFFICHAGE :
31/03/2025

Etaient présents :
ROUSSEL Céline, CAUCHE Christian, Joël BOUCARD CORDUAN Frédéric, AUBERT Eric, JEGU Marie, METAYER Pascal, LE CROM Tiffany, HERVÉ Anaïs, CORDUAN Brianne

NBRE DE CONSEILLERS : 11
PRESENTS : 11
ABSENTS : 0

Madame Anaïs POIX a été désignée secrétaire de séance.

FRAIS DE FONCTIONNEMENT ECOLE SAINTE JEANNE D'ARC DE GUER 2025-2026

Monsieur Le Maire informe le conseil du coût de la participation de la commune aux frais de fonctionnement à l'école Sainte Jeanne d'arc de Guer pour 1 élèves en primaire en 2025-2026.

Le coût public de Guer est de **703.11 €** pour les primaires et de **1 800.05 €** pour les maternelles.
Le coût moyen Départemental est de **493 €** pour les primaires et de **1 554 €** pour les maternelles.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur Le Maire à effectuer le règlement pour l'élève de Loutehel scolarisé en primaire en 2025-2026.

La commune versera à l'école Sainte Jeanne d'Arc de Guer, **493 € x 1 = 493 €** pour l'enfant en primaire soit un montant total de **493 €.**

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
P.GUERRO